

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

**ASSOCIATION DARNETALAISE POUR
L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT
(ADELE)**

ZA des Violettes
11, Chemin du Pont Bleu
76160 DARNETAL

Exercice clos le 31 décembre 2025

Audit Normandie Conseil Sasu

Société au capital de 10 000 € inscrite sur la
liste nationale des Commissaires aux
Comptes, membre de la CRCC de Normandie

30, rue Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ASSOCIATION DARNETALAISE POUR L'EMPLOI ET LE DEVELOPPEMENT (ADELE)

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale des membres de l'association ADELE,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Darnétalaise pour l'Emploi et le Développement (ADELE) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Continuité de l'exploitation » de l'annexe des comptes annuels

3 Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et Méthodes Comptables – Permanence des méthodes » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode lié à l'application du règlement ANC 2022-06.

4 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits d'exploitations et des subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans le rapport moral de la Présidente arrêtés le 9 septembre 2026 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association ADELE.

6 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

7 Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mont Saint Aignan, le 23 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes

Audit Normandie Conseil



Sébastien Folliot

Associé

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations tech.,mat. et outillage indus.	51 483	6 202	45 281	4 152
	Autres immobilisations corporelles	69 119	22 090	47 029	35 454
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	3 533		3 533	
	Immobilisations financières (I)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	14 400		14 400	14 400
Total de l'actif immobilisé (III)		138 534	28 292	110 242	54 006
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	7 450		7 450	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	15 277		15 277	6 441
	Autres créances	36 471		36 471	11 462
	Charges constatées d'avance	8 046		8 046	8 167
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	4 499		4 499	180 628
Total de l'actif circulant (IV)		71 743		71 743	206 699
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		210 277	28 292	181 985	260 705
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				59 794	26 071
(2) dont créances à moins d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé)	63 062	42 917
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(37 480)	
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(119 458)	(37 480)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	(93 875)	5 437
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	167 540	185 813
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 323	15 229
	Dettes fiscales et sociales	84 269	38 986
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	860	
	Produits constatés d'avance	7 868	15 240
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	275 860	255 268
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	181 985	260 705
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	207 616	255 268
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	20 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	106 517		106 517	24 525
	Montant net du chiffre d'affaires	106 517		106 517	24 525
	Production stockée			7 450	
	Production immobilisée				
	Subventions			57 952	17 083
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			576 308	254 142
	Total des produits d'exploitation (I)			748 227	295 750
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			16 741	6 174
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			181 050	90 271
	Impôts, taxes et versements assimilés			17 839	2 180
	Salaires			543 946	201 780
	Cotisations sociales			77 978	26 080
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			23 546	4 966
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
	Autres charges			143	2
	Total des charges d'exploitation (II)			861 243	331 454
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				(113 016)	(35 703)
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		(113 016)	(35 703)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (V)			
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)	6 442	1 072
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (VI)	6 442	1 072
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		(6 442)	(1 072)
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)		(119 458)	(36 775)
	Produits exceptionnels (VII)		5 887
	Charges exceptionnelles (VIII)		6 592
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			(705)
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)			
Total des produits (I+III+V+VII)		748 227	301 637
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		867 684	339 117
BENEFICE OU PERTE		(119 458)	(37 480)
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **181 985** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **748 227** euros et un total **charges** de **867 684** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-119 458** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois

Objet de l'association

L'association a pour but objet l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) destinée à être conventionnée sur le territoire de Darnétal dans la cadre de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion par l'activité économique et à l'expérimentation "territoire zéro chômeur de longue durée".

L'EBE participe à l'objectif d'atteinte de l'exhaustivité du territoire défini par le comité local pour l'emploi (CLE) en produisant des emplois supplémentaires.

A ce titre, elle respecte le principe de l'embauche sans sélection des personnes privées durablement d'emploi (PPDE) présentées par le CLE pour les emplois supplémentaires financés par la contribution au développement de l'emploi.

L'atteinte de cet objectif implique pour l'EBE l'exercice d'activités économiques. L'EBE met en oeuvre les activités utiles sur le territoire, dans le respect de la complémentarité, sous les contrôle du CLE.

Faits caractéristiques de l'exercice

L'association a déposé le 2 septembre 2025 un second rescrit fiscal relatif à son non assujettissement aux impôts commerciaux.

L'administration fiscale en date du 29 janvier 2026 a répondu défavorablement à ce rescrit.

Afin de se conformer à la réponse de l'administration fiscale, l'association a opté pour le régime simplifié de la TVA à compter du 1er janvier 2026.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Néant.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°2018-06 et du règlement ANC 2022-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

L'application du règlement ANC 2022-06 implique un changement de méthode comptable.

Continuité de l'exploitation

Le modèle économique de l'association ADELE est basé sur une croissance des effectifs pour atteindre un seuil de rentabilité minimum permettant d'obtenir des subventions complémentaires et de générer un chiffre d'affaires suffisant. La situation de l'association postérieurement à la clôture n'a pas permis de mettre en œuvre la croissance de l'effectif attendu ce qui se traduit pour une tension sur la trésorerie de l'association.

Pour faire face à cette situation, l'association a mis en place et/ou envisage les mesures suivantes afin de faire face à ses difficultés :

- Demande d'une aide de 100 0000 € auprès du Fonds d'Expérimentation ETCLD,
- Demande d'un prêt de 30 000 € auprès de France Active,
- Demande d'un prêt de 30 000 € auprès de la Région Normandie (dispositif ARME).

Sur cette base, les comptes annuels de l'association ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation.

Toutefois, il subsiste une incertitude sur la mise en œuvre des mesures mentionnées ci-dessus, sur lesquelles sont fondées l'application du principe de continuité de l'exploitation. Si ces mesures n'aboutissaient pas, l'application des règles et principes comptables dans un contexte normal de poursuite de l'activité pourrait s'avérer inappropriée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Permanence des méthodes

L'application du règlement ANC 2022-06 a engendré un changement de méthode comptable.

Immobilisations

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans la patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Matériels industriels	Linéaire	5 ans à 8 ans
Installations techniques	Linéaire	3 ans à 5 ans
Installations générales	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	3 ans

Effectif moyen

Cadres	2
Agent de maîtrise et technicien	2
Employé	19
Total	23

Honoraire du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 016.68 €, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 016.68 €

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	4 545		46 938			51 483
	Instal., agencement, aménagement divers			6 000			6 000
	Matériel de transport	35 240		9 500			44 740
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 567		13 812			18 379
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours			3 533			3 533	
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		44 352		79 783			124 134
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	14 400					14 400
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	14 400					14 400
TOTAL		58 752		79 783			138 534

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			393	5 809		6 202
Autres Instal., agencement, aménagement divers				352		352
Matériel de transport			3 155	14 174		17 330
Matériel de bureau, mobilier			1 198	3 211		4 409
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			4 746	23 546		28 292
TOTAL			4 746	23 546		28 292

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	14 400		14 400
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	15 277	15 277	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	279	279	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	36 082	36 082	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	110	110	
	Charges constatées d'avance	8 046	8 046	
TOTAL DES CREANCES		74 194	59 794	14 400
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	167 540	99 296	46 686	21 559
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 323	15 323		
	Personnel et comptes rattachés	43 533	43 533		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	33 828	33 828		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	6 907	6 907		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	860	860		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	7 868	7 868		
TOTAL DES DETTES		275 860	207 616	46 686	21 559
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		18 431			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			8 046	8 046
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				8 046

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Etat exprimé en euros							
Subventions d'exploitation						(7 917)	
SUBVENTION ACTIVITE ROUEN	12 917		5 000			7 917	
SUBVENTION ROUEN METROPOLE							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	12 917		5 000			7 917	

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	1.1 Cotisations sans contrepartie	
	1.2 Dons, legs et mécénat	
	- Dons manuels	40 262
	- Legs, donations et assurances-vie	
	- Mécénat	
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	
	2.1 Cotisations avec contrepartie	
	2.2 Parrainage des entreprises	
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	114 085
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	593 880
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	
Total des produits par origine		748 227
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES	
	1.1 Réalisées en France	
	- Actions réalisées par l'organisme	15 363
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	
	1.2 Réalisées à l'étranger	
	- Actions réalisées par l'organisme	
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources	
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	828 775
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	23 546
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	
	7 - VALEURS NETTES COMPTABLES DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES	
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public	
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public	
Total des charges par destination		867 684
EXCEDENT OU DEFICIT		(119 458)

Compte de Résultat par Origine et Destination 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	
	Bénévolat	
	Prestations en nature	
	Dons en nature	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GÉNEROSITÉ DU PUBLIC	
CHARGES PAR DESTINATION	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	
	Prestations en nature	
	Dons en nature	
	Total des produits par origine	
	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	
CHARGES PAR DESTINATION	Réalisées en France	
	Réalisées à l'étranger	
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	
	Total des charges par destination	

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat
et du compte de résultat par origine et destination 1/2

	Missions sociales			Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025	
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger	Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsdé du public	Aut pds non liés à la gsdé du public		
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme										Versements à d'autres organismes
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Achats de mat. approv.						16 741						16 741	
Variation de stock													
Aut. achats et chges ext.	15 363					165 687						181 050	
Aides financières													
Impôts, taxes et vrst ass.						17 839						17 839	
Salaires						543 946						543 946	
Cotisations sociales						77 978						77 978	
Dot. aux amis et dép.							23 546					23 546	
Dotations aux provisions													
Reports en fonds dédiés													
Valeurs des immos cédées													
Autres charges						143						143	
Charges financières						6 442						6 442	
Charges exceptionnelles													
Part. salariés aux résultats													
Impôt sur les bénéfices													
TOTAL	15 363					828 775	23 546					867 684	

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination2/2

Etat exprimé en euros	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					